

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'aménagement du
territoire et de la décentralisation

Direction générale de l'aviation civile
Direction des services de la navigation aérienne

Arrêté du 25 septembre 2025

**fixant la liste des candidats autorisés, au titre de l'année 2025, à passer l'épreuve de
l'examen en vue de l'obtention de la 2^{ème} qualification du corps des Techniciens Supérieurs
des Etudes et de l'Exploitation de l'Aviation Civile**

NOR : ATDA2526484A
(Texte non paru au journal officiel)

Le ministre délégué auprès de la ministre de la transition écologique, chargé des transports,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 93.622 du 27 mars 1993 modifié portant statut particulier du corps des techniciens supérieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;

Vu l'arrêté du 19 mai 2009 modifié portant qualification délivrée aux techniciens supérieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;

Vu la note n° 25.12 DSNA/SDRH du 20 mars 2025 ouvrant au titre de l'année 2025 l'examen de la 2^{ème} qualification des techniciens supérieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;

Article 1^{er}

Les 50 candidats dont les noms suivent sont autorisés à passer les épreuves orales et écrites en vue de l'obtention de la 2^{ème} qualification du corps techniciens supérieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile ouvert au titre de l'année 2025 :

Qualité	NOM USUEL	Prénom	Grand service à la date de l'examen	Lieu d'affectation à la date d'inscription
Monsieur	ARZALIER	Philippe	DTI	Toulouse
Monsieur	BACHIR BOUADJRA	Djamel	DSAC SE	Nice
Madame	BEL	Margaux	CRNA SE	Aix
Madame	BENBRIKA	Siham	DSAC OI	St Denis
Monsieur	BERNON	Patrick	DSAC SO	Bordeaux
Monsieur	BOUBALA	Youssef	DSAC SO	Bordeaux
Madame	BOUKKA	Sandrine	DSAC SE	Aix
Monsieur	BOULKHEMAIR	Ichem	STAC	Bonneuil
Monsieur	CARRILLO	Julien	DSAC SE	Aix
Monsieur	CLASEN	Yann	SNA N	Lille
Madame	COGOLLOS	Sandra	SNAsRP CDG LBG	Roissy
Monsieur	COUDOUY	David	DSAC AG	Pointe à Pitre
Monsieur	CUTELLE	Léonard	SNAsRP ORY AG	Orly
Monsieur	DABE	Yann	CRNA N	Athis-Mons
Monsieur	DELIRANT	Bruno	ENAC	Toulouse
Madame	ENDARA	Camille	SNA N	Lille
Monsieur	ESTEBAN	Victor	SNA NE	Strasbourg
Monsieur	FERNANDEZ	Nicolas	DSAC NE	Strasbourg
Monsieur	FRANQUES	Gilles	SNAsRP ORY AG	Tours
Monsieur	FROC	Guillaume	DSAC O	Brest
Madame	FRUGE	Manoa	Polynésie	Tahiti
Madame	GARNOTEL	Dorothee	DSAC EC	Paris
Madame	GERMACK	Flore	DSAC AG	Fort de France
Madame	GUYODO	Annick	DSAC SO	Bordeaux
Madame	HENRY-MAOUCHE	Oureda	DSAC CE	Lyon
Madame	HUMBLLOT	Aurélie	DSAC OI	St Denis
Monsieur	INNOCENTI	Eric	SNA SE	Calvi
Monsieur	KAST	Laurent	DSAC SO	Bordeaux
Monsieur	KHALFAOUI	Nabil	DSAC EC	Paris
Madame	LAPLANE	Aurélie	Polynésie	Tahiti
Monsieur	LE BRAS	Dominique	DSAC O	Brest
Monsieur	LOPEZ	Kevin	SNAsRP CDG LBG	Roissy
Monsieur	MARBOEUF	Laurent	SNAsRP ORY AG	Tours
Madame	MARCHYLLIE	Marick	SNA SO	Bordeaux
Monsieur	MAZIERE	Frédéric	SNA SSE	Montpellier
Madame	MERABTI	Ghania	DSAC N	Roissy
Madame	NDOKO	Sandrine	DSAC EC	Paris
Monsieur	NELSON	Ken	SNA AG	Fort de France
Monsieur	NGUYEN	David	DSAC O	Brest
Monsieur	PELLENNEC	Ludovic	DSAC N	Athis-Mons
Monsieur	PEYRARD	Fabrice	SNA O	Caen
Monsieur	PRIVEY-FERAL	Steve	SNAsRP ORY AG	Tours
Madame	ROBERT	Tiana	CRNA SE	Aix
Monsieur	ROBINET	Joël	SNA AG	Point à Pitre
Monsieur	SAUTON	Guillaume	SNA SSE	Aix les Milles

Monsieur	SERRET	Clément	SNA N	Lille
Monsieur	TISSOT	Mathias	BEA EC	Le Bourget
Monsieur	TUAFATAI	Jean-Yves	Wallis Futuna	Wallis
Madame	URBANCZYK	Nathalie	SNA SSE	Montpellier
Monsieur	WYBO	Anthony	STAC	Biscarrosse

Article 2

Le directeur des services de la navigation aérienne est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique.

Fait le 25 septembre 2025

Pour le ministre et par délégation,
Le Sous-Directeur des Ressources Humaines

P. GONZALEZ